



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JANVIER 2020

Affiché le 31 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard LAPLACE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard LAPLACE, Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Damien GREFFIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG, Mme Mama SY, M. Eric DELOIRE, M. Dramane KEITA, Mme Carole VESQUE, M. Bernard LAUMIERE, Mme Denise DE POORTERE, Mme Françoise PYBOT, M. Pierre COGNET, Mme Elisabeth DELAGE, M. Abdelaziz KIKOU, M. Patrick LEBEL, Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Patrick THOMAS, Mme Marie-Louise RAZEETH, Mme Fany MICHOU, M. Gérard PILLON, Mme Fabienne JOSSO, Mme Maryline COMMEIGNES, M. François JOUSSET, M. Olivier JAMAIN, M. Mathieu HILLAIRE.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Gilbert DALLERAC représenté par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Marie-Noëlle TAPIA représentée par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG, M. Bruno DA COSTA représenté par M. Damien GREFFIN, Mme Béatrice DIABI représentée par Mme Carole VESQUE, Mme Maïram SY représentée par M. Abdelaziz KIKOU, M. Franck COENNE représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Guillaume DELENCLOS représenté par M. Mathieu HILLAIRE.

ETAIENT ABSENTES : Mmes Claude MASURE, Ablah BENDECHECHE, Aline GARNIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick LEBEL.

Le Conseil municipal approuve, par 29 voix pour et 3 abstentions (Ms HILLAIRE, DELENCLOS, JAMAIN) le procès-verbal n°39 de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2019.

Arrivée de M. DELENCLOS et de Mme GARNIER en possession du pouvoir de Mme BENDECHECHE.

1. APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – RAPPORTEUR DAMIEN GREFFIN.

Le Conseil municipal, par 19 voix pour, 11 voix contre (MMES GIRARDEAU, SY MARIAM, GARNIER, BENDECHECHE, COMMEIGNES, MS COENNE, HILLAIRE, DELENCLOS, JAMAIN, KIKOU, KEITA) et 4 abstentions (MMES DELAGE, PYBOT, DALLERAC, JOUSSET), adopte les modifications apportées au projet de révision générale de Plan Local d'Urbanisme et soumis à enquête publique, pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, approuve le Plan Local d'Urbanisme révisé, intégrant les modifications susvisées, dit que conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et que mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département, dit que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et dit que la présente délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État.

2. APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE – RAPPORTEUR DAMIEN GREFFIN

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 7 abstentions (MS HILLAIRE, DELENCLOS, JAMAIN, JOUSSET, MMES GARNIER, BENDECHECHE, COMMEIGNES), approuve le Règlement Local de Publicité de la Ville d'Etampes, dit qu'une mention sera publiée dans un journal diffusé dans le département, conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, dit que la délibération sera publiée au recueil des actes administratifs, conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, dit que le RLP sera mis à disposition du public en Mairie et sur le site internet de la commune, conformément à l'article R 581-79 du Code de l'Environnement, dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel de Ville durant un mois, conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme et précise que sont abrogés la délibération n° 1 du 26 mai 2004 et l'arrêté associé, approuvant le Règlement Local de Publicité de la ville d'Etampes jusqu'alors en vigueur ainsi que tous les actes procédant à son adoption et à sa modification, précise que les dispositifs existants avant l'entrée en vigueur du RLP bénéficient d'un délai de mise en conformité de 2 ans.

3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN – RAPPORTEUR DAMIEN GREFFIN

Le Conseil municipal, par 32 voix pour et 2 voix contre (MME COMMEIGNES, M. JOUSSET), décide d'instaurer un Droit de Préemption Urbain Renforcé sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme, dit que l'ensemble des mutations énumérées dans l'article L211-4 du code de l'urbanisme seront soumises au Droit de Préemption Urbain Renforcé, dit qu'afin de permettre l'application du programme « Action Cœur de Ville » et la politique foncière de ladite zone, l'ensemble des mutations énumérées dans l'article L211-4 du code de l'urbanisme seront soumises au Droit de Préemption Urbain Renforcé, rappelle que le Maire possède une délégation du Conseil municipal pour exercer au nom de la commune le Droit de Préemption Urbain, précise que le Droit de Préemption Urbain Renforcé entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département, dit que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier de PLU conformément à l'article R 151-52 du code de l'urbanisme et dit qu'une copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne, à la Chambre Départementale des Notaires et à Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat.

4. DECLASSEMENT, DESAFFECTATION ET CESSION DES PARCELLES AN 151 ET 152 SITUEES 20, RUE SAINT MARS – RAPPORTEUR DAMIEN GREFFIN

Le Conseil municipal, par 22 voix pour, 11 voix contre (MMES GIRARDEAU, SY MARIAM, GARNIER, BENDECHECHE, COMMEIGNES, MS COENNE, HILLAIRE, DELENCLOS, JAMAIN, KIKOU, KEITA,) et 1 abstention (M. JOUSSET), prononce la désaffectation et le déclassement des parcelles AN 151 et AN 152, situées 20 rue Saint Mars, approuve la cession au profit de la société BPC CONSULTANT, au prix de 250 €/m² soit 375 000 € dans les conditions suivantes : Surface de Plancher de 1500 m², si la Surface de Plancher se révélait supérieure à 1500 m², le prix s'ajusterait en fonction de la surface réelle obtenue, dit qu'une somme de 10% sera versée par l'acquéreur au titre des frais d'immobilisation au jour de la signature de la promesse de vente, dit que les frais de notaire, relatifs à l'établissement de l'acte d'acquisition et les frais de géomètre sont à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes afférents.

MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION D'ETAMPES PRESENTEE PAR MME MARIE-CLAUDE GIRARDEAU, ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES SCOLAIRES.

Le Conseil municipal, par 25 voix (MMES TRAN QUOC HUNG, SY MAMA, TAPIA, VESQUE, DE POORTERE, DIABI, MICHOU, RAZEETH, JOSSO, BENDECHECHE, COMMEIGNES, GARNIER, MS LAPLACE, GREFFIN, DELOIRE, LAUMIERE, COGNET, LEBEL, DA COSTA, THOMAS, PILLON, DELENCLOS, JOUSSET, JAMAIN, HILLAIRE) et 3 abstentions (MMES DELAGE,

PYBOT, M. DALLERAC) vote contre la motion de soutien au Centre d'information et d'Orientation d'Etampes présentée par Mme GIRARDEAU, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires

DECISIONS DU MAIRE.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire prises en intersession :

VI-DEC-2019-239	Convention d'occupation précaire - M. et Mme Mohand HADADOU	18/12/2019
VI-DEC-2019-240	Convention avec l'INRAP en vue d'un diagnostic d'archéologie préventive relatif à l'église Notre Dame du Fort	31/12/2019
VI-DEC-2019-241	Signature d'un contrat pour une prestation et animation musicale le 10 janvier 2020 avec TAKLIT	02/01/2020
VI-DEC-2020-001	Signature d'un avenant n°01 du contrat flotte auto ville PN100283 correspondant à l'augmentation du montant des franchises incendie et vol en 2020.	07/01/2020
VI-DEC-2020-002	Signature d'une convention de partenariat entre l'association ARERAM Cap Emploi et la Ville d'Etampes	10/01/2020
VI-DEC-2020-003	Lettre de commande avec la Sté CGP pour l'organisation du catering et la mise à disposition d'accessoires de loge et de boissons pour le 1er semestre 2020	10/01/2020
VI-DEC-2020-004	Recours à Maître KAYEM Sandra pour assister et défendre un policier municipal victime de rebellions le 2 mai 2018	13/01/2020
VI-DEC-2020-005	Signature d'une convention de mise à disposition des équipements sportifs de la Ville d'Etampes au collège H. Robert	14/01/2020
VI-DEC-2020-006	Signature d'une convention de mise à disposition des équipements sportifs de la Ville d'Etampes au collège de Guinette	14/01/2020
VI-DEC-2020-007	Signature d'une convention de mise à disposition des équipements sportifs de la Ville d'Etampes au collège Marie Curie	14/01/2020
VI-DEC-2020-008	Signature d'une convention de mise à disposition des équipements sportifs de la Ville d'Etampes au collège E. Guettard	14/01/2020
VI-DEC-2020-009	Signature de l'avenant n° 004 assurance dommages aux biens	15/01/2020
VI-DEC-2020-010	Mise à disposition de salles et locaux communaux durant les périodes électorales	15/01/2020
VI-DEC-2020-011	Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle à la maison de quartier Jean Carmet au profit de l'association Paroles de Femmes	16/01/2020
VI-DEC-2020-012	Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle à la maison de quartier Jean Carmet au profit du collège de Guinette	16/01/2020

VI-DEC-2020-013	Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle à la maison de quartier Jean Carmet au profit du collège de Guinette	16/01/2020
VI-DEC-2020-014	Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle à la maison de quartier Jean Carmet au profit du collège de Guinette	16/01/2020
VI-DEC-2020-015	Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle à la maison de quartier Jean Carmet au profit de l'association Lotissement Bois Bourdon	16/01/2020
VI-DEC-2020-016	Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle à la maison de quartier Jean Carmet au profit de l'association Syndicale Libre (ASL)	16/01/2020
VI-DEC-2020-017	Demande de subvention auprès de la DDCS au titre de l'appel à projets BOP 163	17/01/2020
VI-DEC-2020-018	Convention de partenariat entre le BIJ et l'institution Jeanne d'Arc	17/01/2020
VI-DEC-2020-019	Renouvellement de la convention d'occupation précaire avec Aboubakri KANE	14/01/2020
VI-DEC-2020-020	Signature d'une convention de partenariat entre le BIJ et la MFR Essonne Vertes	23/01/2020
VI-DEC-2020-021	Signature d'une convention de partenariat entre le BIJ et le collège de Guinette	23/01/2020
VI-DEC-2020-022	Signature d'une convention de partenariat entre le BIJ et le collège Marie Curie	23/01/2020
VI-DEC-2020-023	Signature d'une convention de partenariat entre le BIJ et le collège Guettard	23/01/2020

La séance est levée à 21 h 15.